



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

2024/ 013 / MB

Edition 02

St Juire le 16 mars 2024

Section **ALPINISME ET RANDONNEE** **2024**



SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?



FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

1. Adhésions et inscriptions aux activités

2. Les désistements

3. Les critères de priorité

4. Le certificat médical

5. La licence

6. La subvention

7. Les assurances

8. Les responsabilités

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

2. Matériel et documentation

3. Composition du bureau

4. Programme des activités 2024

FICHE D'ADHESION

La vocation de la section ALPINISME ET RANDONNÉE est de favoriser la pratique et la découverte associative des activités montagnardes et pédestres, et d'offrir aux adhérents la possibilité de découvrir la montagne, qu'il s'agisse de la moyenne ou de la haute montagne, de la campagne et des chemins côtiers, etc.

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay (en activité, en préretraite ou MAD ou en retraite), ainsi que leurs ayants droits (conjoint, concubins, enfants fiscalement à charge).

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

1. Adhésions et inscriptions aux activités

Adhésions AS/section :

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

Formulaire (un par adhérent) à transmettre à, asthales@aol.com +

trésorière : chriszel78@orange.fr , président : michelaunepal@hotmail.fr

Elles ne sont prises en compte que lorsque les pièces ci-dessous sont fournies :

⇒ Le formulaire d'adhésion à la section dûment rempli (un par adhérent)
(sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>) et bien reçu.

⇒ Le règlement de la cotisation section.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

Inscriptions aux activités :

Les inscriptions aux activités s'effectuent par courriel et dans le respect des délais énoncés sur la fiche correspondante:

⇒ aux membres du bureau de la section

⇒ à l'organisateur de l'activité

⇒ à l'AS : asthales@aol.com

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.

Paieiment des activités :

Pour les règlements, virement bancaire :

**Compte CREDIT MUTUEL de la section : IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072
BIC : CMCIFR2A**

Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, **indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité »**
et faire une info par mail à la Trésorière de la section chriszel78@orange.fr

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés au bureau de l'AS sur asthales@aol.com
(remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS :
http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc).

⇒ et bien entendu à l'organisateur de l'activité et au bureau de la section.

La section ne remboursera à l'adhérent que la part non engagée.

Attention : les assurances des cartes de paiement ne couvrent pas forcément les cas de désistement à des activités associatives.

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité seront ceux mentionnés dans les fiches des différentes activités

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication n'est pas systématiquement demandé.

5. La licence

La Section Alpinisme et Randonnée n'est affiliée à aucune fédération

6. La subvention

Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention est accordée par le CSE AVS Mérignac aux retraités pour la pratique sportive.

Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droits ci-dessous appelés « bénéficiaire ».

Chaque bénéficiaire a droit à une activité subventionnée par section et un maximum de 390€ dans l'année.

Chacun indiquera donc l'activité choisie lors de l'inscription à celle-ci.

Le montant de cette subvention est fixe (130€ par activité pour 2024) et ne devra pas dépasser 50% du prix de revient de cette activité.

7. Les assurances

Nous ne proposons pas d'activité dangereuse mais il n'y a pas d'activité humaine sans risque. **Chacun est responsable de sa propre sécurité. Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès de l'encadrant des difficultés propres à l'activité : longueur des étapes, dénivelé, passage étroit, enneigé, pierrier, portage, utilisation de matériel spécifique (crampon, corde, etc.) et de prendre la décision de participer à cette activité en fonction de ses capacités et de son expérience.**

L'encadrant s'engage à lui fournir tous les renseignements utiles à sa prise de décision. Si l'encadrant juge que le participant n'a pas la condition ou les capacités requises pour l'activité, il doit le lui dire et, le cas échéant, refuser sa participation si celle-ci est de nature à mettre en danger les autres participants. Dans ce cadre, le participant ne pourra se retourner contre l'encadrant en cas de problème.

Une assurance accident a été prise par l'AS pour 2023 afin de couvrir les risques

8. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face au vol, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise différentes activités : randonnée pédestre, randonnée moyenne montagne. Les sorties de la section sont organisées à la fois pour les débutants qui ignorent ce milieu merveilleux et pour les habitués à qui nous faisons découvrir de nouveaux sites.

Compte tenu de la spécificité des activités de la section et des risques que celles-ci peuvent générer, les sorties moyenne montagne et randonnées raquettes à neige sont assurées par un accompagnateur montagne breveté.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Voir au Secrétariat de la section

3. Composition du bureau

Président	Michel BOISSIER	02 51 27 80 89	michelaunepal@hotmail.fr
Trésorier	Christiane ZELISZEWSKI	06 80 89 81 58	chriszel78@laposte.fr
Secrétaire	Denise CARASSINI	06 20 74 23 69	dcarassini2@gmail.com

Représentante au Comité Directeur : Patricia WEIS 06 86 35 61 68 weis.patricia@orange.fr

NB : Tout adhérent prêt à seconder l'équipe pour l'organisation des activités est le bienvenu et doit se faire connaître au Bureau.

4. Programme des activités 2024

Attention : il sera demandé un supplément pour chambre individuelle .

<u>Type d'activité</u>	<u>Lieu</u>	<u>Responsable</u>	<u>Dates 2024</u>	<u>Nb Places</u>
Randonnée	4 jours de Chantonnay (Vendée)	Michel BOISSIER	9 au 12 mai	12
Randonnée	Chemin de Stevenson	Marie-Hélène LAVAUD	3 au 17 juin	10
Randonnée	Ronde des Villages (Périgord)	Philippe REBIERE	10 au 14 OCTOBRE	20

FICHE D'ADHÉSION

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

ACTIVITES AS/AL 2024			PRIX			DATE LIMITE (approximative) (détails dans la fiche quand elle sera parue)
ACTIVITE	DUREE	DATE	approximatif (à priori maximum) NON SUBVENTIONNE	NIVEAU	NB PLACES	
4 jours de Chantonnay (Vendée)	6j (4j de rando en étoile)	9 au 12 mai 2023	400€ Pension complète Hors transport	tous	12	fin février
Chemin de Stevenson (Lozère)	8j ou 13j de rando itinérante	3 au 17 juin	450€ ou 710€ ½ Pension Hors transport	Bon randonneur Pas de difficulté technique Vous portez vos affaires	10 à 12	janvier
Ronde des Villages (Périgord)	4 à 5j (2 à 3 j de rando)	11 au 14 octobre	350€ Pension complète Hors transport	tous	20	fin février



Randonnée : Chemin de Stevenson
Du lundi 3 juin au lundi 17 juin 2024*
ou du lundi 3 juin au mercredi 12 juin 2024*

* *Attention : Les dates indiquées sont probables mais non certaines. Elles pourront varier d'un ou deux jours en fonction de la disponibilité des refuges lors des réservations qui s'effectueront à l'issue des inscriptions.*

Groupe de 10 personnes
Inscriptions du 2 au 15 janvier 2024

**8 ou 13 jours de randonnée itinérante auto-encadrée avec portage
de son paquetage**

Entre Auvergne et Languedoc-Roussillon , le chemin de STEVENSON relie le sud du Massif Central aux Cévennes profondes

Il y a plus d'un siècle, le jeune écrivain Robert Louis Stevenson partait à pied à la découverte d'un pays inconnu en compagnie de l'ânesse Modestine, devenant ainsi le père de tous les randonneurs. Après son périple, il publiait son journal de route sous le titre "Voyage avec un âne à travers les Cévennes". Nous vous convions à la découverte de l'intégralité du chemin de Stevenson, avec un départ du Puy-en-Velay et la visite de cette jolie ville. Vous découvrirez les paysages du Velay, de la Margeride et du Gévaudan, du Mont Lozère et des Cévennes.

L'itinéraire a été balisé et correspond à l'actuel GR70

Le Chemin de Stevenson

GR® 70

- Étape de Robert Louis Stevenson, 1878
- Étape supplémentaire sur le GR® 70



Le caractère itinérant, avec portage du sac à dos, les dénivelées de moyenne montagne (max 600m) demandent une bonne forme physique .Un équipement adapté est également requis (chaussures de montagne ou de très bonnes chaussures de marche en bon état, bâtons, vêtements, ...)

Étapes de 6 à 8 heures de marche sans difficulté technique mais toutefois, redisons-le, une bonne forme physique est nécessaire !

Nous vous proposons 2 variantes :

Une variante de 8 jours (9 nuitées) du Puy en Velay → Florac

Une variante de 13 jours (14 nuitées) du Puy en Velay → Alès (chemin complet).

Nous ferons une journée de repos à Florac.

HEBERGEMENT :

Différents types d'hébergements style refuge, camping , dortoirs en chambre d'hôte, ...

RESTAURATION: Demi-pension (possibilité de commander le pic-nic pour environ 8 a 10€)

DUREE : 10 ou 15 jours

NOMBRE DE PLACES : 10 personnes.

ENCADREMENT : Sortie auto-encadrée. Accompagnement assuré par Marie Hélène Lavaud.

NIVEAU : Etapes de 6 à 8 heures de marche sans difficulté technique.

Toutefois, une bonne condition physique est nécessaire.

TRANSPORT : Rendez-vous sur place (Le Puy en Velay).

PROGRAMME (indicatif : susceptible d'être modifié)

chemin de STEVENSON	km	hébergement	PRIX	dem	PIQUE NIQUE	ravitaillement en route ou au départ	superette	jour
Puy en Velay		Grand séminaire	50	Oui	OUI à réserver		superette	1
Le Monastier sur Gazeille	19	Gîte d'étape Camping ou 30	50	Oui	OUI à réserver		superette	2
Le Bouchet St N	23	7 La Retirade	50	Oui	OUI à réserver		superette	3
Pradelles	23	9 HOTEL RESTAURANT	50	Oui	OUI à réserver		superette	4
Cheylard l Evêque	22	11 Gîte le refuge du Moire	50	Oui	OUI à réserver		superette à LUC 12km	5
La Bastide Puylaurent	27	14 Abbaye cistercienne ou ...	50	Oui	OUI à réserver		superette	6
Les Alpiers	26	17 Titi	50	Oui	OUI à réserver		superette	7
Le Pont de Monvert	22	20 Gîte d'étape	50	Oui	OUI à réserver		superette	8
Le pont du Tam ou Bedoues	25	23 Camping la Chantemerle	50	Oui	OUI à réserver		superette	9
ariante 1	2							10
ariante 2 depuis Florac			50					
Cassagnas	19	26 Camping ancienne gare	60	OUI	OUI à réserver		NON	11
Le pont de Burgen	21	28 Gîte d'étape	50	OUI	OUI à réserver		superette en route	12
St Jean du GARD	17	30	50	OUI	OUI à réserver		OUI	13
ALES	25		50	OUI	OUI à réserver		NON	14
Voyage Paris ou autre								15
	271							
ariante 1	10 jours	Estimation cout	450	Acompte		180		
ariante 2 chemin complet	15 jours	Estimation cout	710			260		

ATTENTION :

le programme peut être modifié en fonction de la disponibilité des hébergements

L'annonce de la subvention étant postérieure aux inscriptions, il vous sera demandé individuellement par mail de préciser votre choix (subventionné ou non).

⇒ **PRIX DE REVIENT** : (Transport non pris en charge)

⇒ **Non subventionné :**

1. Variante 10 jours(hors transport et pic-nics) = 450€
2. Variante 15 jours(hors transport et pic-nics) = 710€

⇒ **Subventionné :**

3. Variante 10 jours(hors transport et pic-nics) = 320€
4. Variante 15 jours(hors transport et pic-nics) = 580€

Il est rappelé que chaque adhérent (retraité Avionique et ayant droit) n'a droit qu'à une activité AS subventionnée pour l'année.

⇒ **PAIEMENT** :

Acompte de 180 € pour la variante 10 jours à l'inscription (assurez-vous d'avoir réglé votre adhésion avant)

Acompte de 280 € pour la variante 15 jours à l'inscription (assurez-vous d'avoir réglé votre adhésion avant)

Solde (1=270€, 2=430€, 3=140€, 4=300€) à verser au plus tard mi mai.

Le prix comprend :

L'hébergement en demi-pension.

Le prix ne comprend pas :

Le trajet, les pic-nics et les dépenses personnelles ainsi que toute prestation non décrite dans le présent programme.

En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

⇒ **CRITERES DE PRIORITE** :

Priorité aux plus anciens adhérents.

Nous ferons, avec grand plaisir, tout notre possible pour accepter les plus récents et les nouveaux en fonction du nombre de places disponibles.

⇒ **REGLEMENT** :

- **Attention** : bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2024 avant de vous inscrire à l'activité.** <http://asthalesidf.net/inscriptions>

- **Virement(s) bancaire(s) uniquement** sur le compte **CREDIT MUTUEL** de la section :

IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC = CMCIFR2A

Merci :

- D'indiquer l'objet du virement. exemple : « adhésion + nom de l'activité »
- De faire une info à
 - asthales@aol.com
 - la trésorière de la section Christiane ZELISZEWSKI chriszel78@orange.fr
 - et à l'organisateur de la sortie.

**Contact : Marie Hélène Lavaud Tél : 06 07 33 31 09
(mariehelene.lavaud@gmail.com)**



Randonnée « Les 4 jours de Chantonay » du Jeudi 09 au Dimanche 12 mai 2024 (Ascension)

Départ Mercredi 08 mai 13h

Retour Lundi 13 mai 13h

Inscriptions du 23/01/2024 au 23/02/2024



Cet évènement est l'occasion de randonner à votre rythme, dans la convivialité et le respect de la nature, le tout sans compétition.

Les 4 Jours en Chantonay, c'est aussi :

- L'occasion de marcher de 1 à 4 jours.
- Chaque jour un itinéraire différent et le choix entre plusieurs distances :
→ 8, 12, 21, 28 et 42 km (Ces distances peuvent varier de plus ou moins 2 km).

Le principe est le suivant :

- Chaque jour, un itinéraire en ligne est proposé sur une distance maximale de 42km.
- Le rendez-vous est donné à la salle de l'Epine Rue Gambetta à Chantonay (85110).
- Un transport en car est assuré vers votre point départ en fonction de la distance que vous aurez choisie.
 - o De 6h45 à 7h30 pour les 42km ;
 - o De 7h00 à 8h30 pour les 28km ;
 - o De 7h30 à 9h00 pour les 21km ;
 - o De 8h30 à 10h pour les 12 et 8 km

Sont offerts :

- au départ : café et brioche.
- Pendant la randonnée : ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

Arrivée au Parc Clémenceau à Chantonay. Dernière arrivée prévue à 17h.

HEBERGEMENT :

Marie-Line et Michel seront heureux de vous accueillir Au Clair du Soleil, à St Juire-Champgillon (1/4h sud de Chantonay).

Les repas du soir seront pris dans les restaurants aux alentours.

Capacité : 12 personnes pour 6 chambres doubles (4 avec lits doubles et 2 avec lits simples).

Draps fournis, **linge de toilette à prévoir.**

Attention : vous serez autonomes pour les midis. En fonction de votre heure de départ et de votre distance, le ravitaillement de l'arrivée fera office de pique-nique si vous n'êtes pas trop affamé avant... Sinon, prévoyez vos « en-cas » !

Des commerces ou des restaurants seront ouverts à Chantonay ou dans les environs.

NIVEAU : Sans difficulté mais une bonne condition physique est requise ainsi que de bonnes chaussures de marche et un vêtement adapté à la météo prévue.

TRANSPORT : Organisation en covoiturage avec voitures individuelles.

TARIF (transport non pris en charge) :

- Non subventionné = 400 €
- Subventionné* = 270€

** : Il est rappelé que chaque adhérent (retraité Avionique et ayant droit n'a droit qu'à une activité AS subventionnée pour l'année.*

Le prix comprend : La demi-pension de mercredi soir à lundi matin, l'inscription aux randonnées (comprenant les ravitaillements).

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

La section ne souscrit pas d'assurance annulation. En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

CRITERES DE PRIORITE :

Au-delà de 12 personnes, une solution sera trouvée en chambres dans le voisinage, mais le total ne pourra en aucun cas excéder 18 personnes.

La priorité sera donnée aux intéressés n'étant jamais venus ou ayant le moins de participations.

INSCRIPTIONS : **Merci d'annoncer votre choix (subvention ou non) à l'inscription**

- ⇒ Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez, avant le 23 février:
- Remplir le fichier xls joint en choisissant vos distances.
 - Verser un acompte de 50€ par personne
(et votre adhésion AS si ce n'est pas déjà fait)
 - Verser le solde (350€ ou 220€) avant le 30 avril.

Nota :

Nous n'avons pas prévu de participer à la randonnée nocturne mais si c'était votre souhait, cela reste tout à fait possible (le cocher sur la liste de choix des randos).

Pour plus d'information :

<https://www.vendee-randonnee.com/les-4-jours/edition-2024/>

Contact :

Michel BOISSIER : Tél : 02 51 27 80 89 michelaunepal@hotmail.fr

INFORMATION IMPORTANTE :

Avant d'accéder au contenu de la fiche d'activité relatif à la « Ronde des Villages en Périgord Noir édition 2024 » (page 2 de ce document), merci de bien vouloir prendre connaissance de l'information issue du document « Brochure AL 2024_01.pdf » concernant l'utilisation de la subvention AS THALES-IDF dont vous trouverez ci-après l'intégralité du paragraphe.

6. La subvention

Suite aux efforts du bureau de l'AS, une subvention a été accordée par le CSE AVS Mérignac en 2024 aux retraités pour la pratique sportive. Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Chaque bénéficiaire n'a droit qu'à une seule activité AS subventionnée dans l'année.

Chacun doit donc choisir l'activité qu'il souhaite pour en bénéficier. Son montant sera fixe et ne devra pas dépasser 50% du prix de revient de l'activité.

Pour 2024, il est fixé à 130€ par adhérent (retraité d'Avionique).

« Ronde des Villages en Périgord noir »
du 10 au 14 octobre 2024 (4 demi-pensions)



Préambule :

La formule des deux dernières années (ajout d'une journée supplémentaire à la durée initiale du séjour) ayant été plébiscitée par l'ensemble des participants, nous la reconduisons cette année.

Cette journée supplémentaire sera "**du temps libre**", mais pour ceux qui le voudraient nous organiserons par nous-même une **randonnée d'une matinée (Randonnée à définir)** et l'après-midi sera laissée libre pour que chacun puisse l'occuper à sa guise : emplettes dans les commerces/fermes avoisinants, visite, piscine, etc.

Présentation de notre séjour :

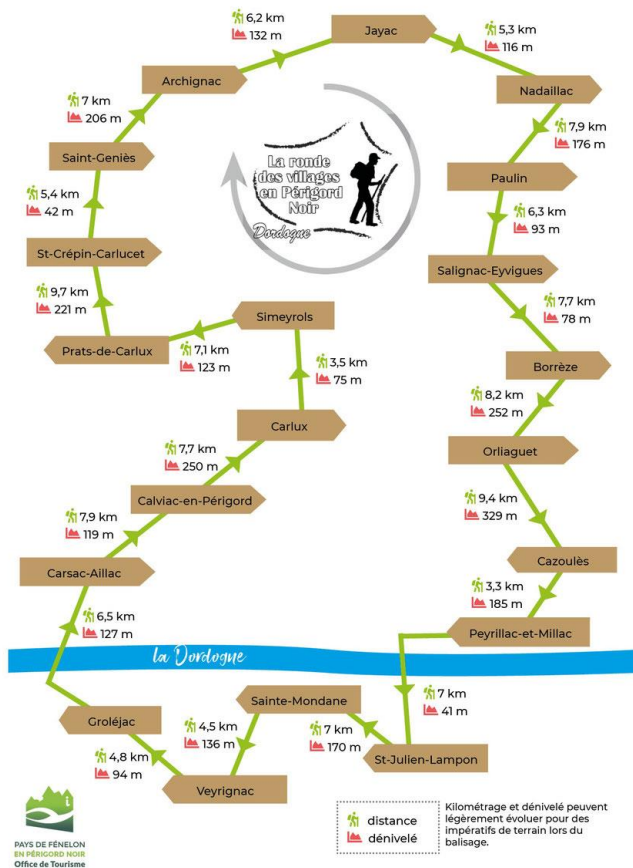
Week-end de randonnée, organisé dans le canton de **Salignac en Périgord Noir (16km de Sarlat)** les 12 & 13 octobre 2024.

Ce rendez-vous de 2024 sera la 15ème édition de cet événement.

Le départ pour notre groupe se fera à partir de la salle des fêtes du village de : **Saint-Crépin-et-Carlucet.**



PLAN DU PARCOURS 2023



Nb : il est à noter le sens du plan du parcours 2024 sera le sens antihoraire.

La Ronde des Villages, c'est une randonnée pédestre entre terroir et culture :

- l'occasion de marcher pendant 2 jours sur la distance de votre choix ou de se lancer un vrai défi sportif sur un parcours d'environ **135 km**.
- Des points de ravitaillement périgourdins à votre disposition (dégustation de produits et pâtisseries du terroir),
- l'assurance de découvrir les plus beaux atouts de cette région,
- la possibilité d'un retour en bus (gratuit) toutes les 10 minutes à partir de 15h30 le samedi et 14h30 le dimanche,
- la possibilité de faire la rencontre de plus de 400 bénévoles,
- le tout à votre rythme dans la convivialité et le respect de la nature,
- 4000 participants attendus pour cette édition.

Renseignements pratiques :

- Ouverture du parcours : de 7 h à 17 h 30
- Dernier départ possible : 14 h 30
- <http://www.laronedesvillages.com/>

NIVEAU : Sans difficulté, mais une bonne condition physique est requise.

Equipements recommandés :

La pluie pourrait s'inviter pendant notre week-end, alors n'oubliez pas vos vêtements de pluie et aussi vos bâtons de marche, et gobelet pour les apéros.

Lundi 14/10 :

Visite culturelle et le dernier déjeuner au restaurant avant dispersion (à définir)

DUREE : 4 jours

NOMBRE DE PLACES : **18 personnes.**

CRITERES DE PRIORITE :

Priorité aux plus anciens adhérents.

Nous ferons, avec grand plaisir, tout notre possible pour accepter les plus récents et les nouveaux en fonction du nombre de places disponibles.

A ce jour, les 18 participants à l'édition 2023 de cet événement ayant tous confirmés leur participation pour l'édition 2024, nous ne pouvons que mettre sur liste d'attente les nouveaux postulants. Une demande a été formulée auprès de notre hébergeur pour qu'il nous alloue les places qui n'auraient pas été confirmées par les autres organismes. Les personnes qui seront mises sur la liste d'attente n'auront pas à s'acquitter de l'acompte demandé à l'inscription mais simplement à la confirmation de cette dernière par l'organisateur.

TRANSPORT :

- Covoiturage
- Véhicule personnel

Retour sur la région parisienne **lundi 14 octobre** en fin de journée (21h00)

En cas d'annulation de la Ronde des Villages par l'organisme organisateur (Office de Tourisme du Pays de Fénelon), les frais d'inscription à l'événement seront remboursés.

HEBERGEMENT : **COMBAS - Village de Gites**
24590 Saint Crépin et Carluçet
<https://www.perigordgites.com>

PRIX DU SEJOUR SANS SUBVENTION : **330 €**

PRIX DU SEJOUR AVEC SUBVENTION : **200 €**

Le prix comprend : L'hébergement en 1/2 pension en gîtes en chambre (double ou twin) avec salle d'eau et WC par chambre. Sont inclus : le linge de lit, le linge de toilette **excepté le gant de toilette**, le ménage de fin de séjour, la taxe de séjour, le repas du lundi midi et la visite du 14 octobre.

Le prix ne comprend pas : Le repas de midi sur le trajet aller du jeudi 10 octobre ainsi que celui du vendredi 11 octobre et les dépenses à caractère personnel.

La section ne souscrit pas d'assurance annulation. En cas de désistement, les sommes dues vous seront facturées.

Important (ASSURANCES) :

Chacun étant responsable de sa propre sécurité pour cette activité, il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner.

MODALITES POUR L'INSCRIPTION ET LE REGLEMENT :

Inscription

Bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2024** **AVANT** de **vous inscrire à l'activité** : <http://asthalesidf.net/inscriptions>

Clôture des inscriptions : Vendredi 23 février 2024

Pour que votre inscription soit effective, cette dernière est conditionnée à la réception du virement de votre acompte sur le compte de la section au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée ci-dessus.

Règlement

Acompte : **200 €** / personne à l'inscription avant **23/02/2024**

Solde : **130 €** / personne avant le **16/09/2024**.

Virement(s) bancaire(s) **UNIQUEMENT**

CREDIT MUTUEL de la section :
IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072
BIC = CMCIFR2A

Information à indiquer sur le virement :

Cas N°1 (si **pas encore** adhérent 2024, faire la fiche d'adhésion et payer l'adhésion avec l'acompte de l'activité et indiquer sur la nature du virement les informations suivantes sans oublier de mentionner votre choix concernant l'utilisation de la subvention) :

« **adhésion 2024 + Inscription RDV-2024 + Subvention AVEC ou SANS** »

Cas N°2 (si **déjà** adhérent 2024, indiquer sur la nature du virement l'information suivante) :

« **Inscription RDV-2024 + Subvention AVEC ou SANS** »

Personnes à informer du virement :

Bureau de l'AS Thales IDF
asthales@aol.com

La Trésorière de la section : Christiane ZELISZEWSKI
chriszel78@laposte.net

L'organisateur de la sortie : Philippe REBIERE
philipe.rebiere@wanadoo.fr

Le Président de la section : Michel BOISSIER
michelaunepal@hotmail.fr

Important :

En fonction de ce que sera la situation sanitaire du pays concernant la COVID-19 à la date de notre séjour, il pourrait être demandé par l'organisateur de la Ronde des Villages et/ou par la section Alpinisme/Randonnée de l'AS Thales IDF des conditions sanitaires à satisfaire pour participer à l'évènement.

Rappel des consignes sanitaires à respecter dans le cadre de la COVID-19

Pour un week-end que nous voulons tous réussi, les participants à ce séjour s'engagent durant la totalité du séjour à respecter les gestes barrières : lavage des mains, distanciation physique, le port du masque en milieu fermé, etc. (cf. ci-dessous affiche gouvernementale).
Il en va de la santé de chacun et d'autrui.
Merci d'avance pour votre adhésion à ces consignes.



Contact : Philippe REBIERE
Tél. : 06 62 63 77 61
Email : philipe.rebiere@wanadoo.fr